



Réunion de bureau – Déroulant

Date : **Jeudi 8 avril 2021 à 14h00**

Excusés : Jean-Paul VALLES

Diffusion : Conseillers d'Agglomération, mairies, CODIR

Développement économique – Rapporteur Jean Louis WIART

Vilesta, en présence de M. Boulet

Les origines de VILESTA

- Création en 2010 suite aux Etats Généraux de l'Industrie
- Choix de la filière des véhicules industriels et de loisirs en Ardèche par l'Etat via les financements apportés par le Département de l'Ardèche et la CCI d'Annonay.
- Restructuration de l'association suite aux conséquences de la loi NOTRe et des contraintes budgétaires des CCI

Les Evolutions de Vilesta

- Développement du nombre d'entreprises adhérentes au fil des années en Ardèche, Drôme...
- Augmentation des cotisations d'adhésion en regard de l'élargissement de l'offre Vilesta à ses adhérents
- Mise en place de partenariats industriels (maillage territorial, financement, complémentarité économique, richesse du réseau...)
- Passation de conventions de subventionnement avec les EPCI (maillage territorial, financement, complémentarité économique, richesse du réseau...)
- Constitution d'un écosystème régional avec les grappes d'entreprises de la Loire et Haute Loire, de l'Ain et des Savoie.
- Adhésion à Emerveillés par l'Ardèche (attractivité du territoire)
- Adhésion au pôle de compétitivité CIMES
- Développement de relations avec la Région (VP économie/entreprises, élus régionaux locaux)
- Implication de Vilesta dans les territoires d'industrie

Vilesta en chiffres

- 41 entreprises adhérentes appartenant à la filière des véhicules industriels et de loisirs en Drôme-Ardèche.
- 4900 emplois directs.
- 1,1 milliard d'euros de chiffre d'affaires réalisé en 2020 par ces sociétés dont 40% à l'export, et 50% hors de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les réalisations de Vilesta

- Accompagnement des entreprises dès juin 2020 dans le cadre du plan de rebond proposé par la Plateforme Française de l'Automobile avec accords passés avec le Cabinet 2A Territoires homologué par la PFA et BPI France.

- Accompagnement des entreprises dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie décidé par l'Etat avec le soutien du pôle de compétitivité CIMES dont Vilesta est membre.
- Développement de projets coopératifs entre adhérents durant le confinement
- Soutien hebdomadaire aux entreprises adhérentes durant les phases de confinement
- Maintien des réunions de travail et des rencontres
 - o par visioconférence durant 2020 (petits déjeuners, webinaires, observatoire économique sur la santé des adhérents, commissions communication, commissions comcom, commissions partenariats, commissions écoles, business meeting, groupe de travail collègues et lycées...)
 - o et en présentiel (interventions dans les collèges, rendez-vous Banque de France, soirée 10 ans de Vilesta,
- Prospection nouveaux adhérents et partenaires (+ 3 partenaires et + 5 entreprises adhérentes en 2020)
- Grande première en janvier 2020: Vilesta au Forum post bac du magazine l'Etudiant à Valence. Les entreprises associées aux établissements d'enseignement pour aider les élèves et les familles dans les choix d'orientation et les formations alternantes, les stages en entreprises, et l'emploi
- Organisation par Vilesta au RSD3 2020 (ex RIST) de la visite du salon par les grappes d'entreprises Mécabourg, Mécaloire, Mont Blanc Industries et le pôle de compétitivité CIMES
- Co-réalisation par des entreprises de Vilesta du véhicule LISA de vulgarisation de l'informatique et d'Internet d'Arche Agglo dans le cadre du développement du numérique et de la démarche industrielle de proximité
- Développement de partenariats avec des entreprises locales pour l'amélioration de l'environnement (Conseil Energie & Environnement) , le soutien de l'activité industrielle (Entrepairs), et l'animation de Vilesta (DN Inforéso) en complément des partenariats reconduits année après année avec la Caisse d'Epargne, le Crédit agricole, GSE immobilier, Segula Matra, C'Pro, HC contrôles, et l'agent d'assurances Generali Brunel associés.

Les offres permanentes de Vilesta

- Les clubs métiers ouverts aux collaborateurs des entreprises
- Les visites d'entreprises de la grappe et hors la grappe (Thalès, Stäubli, Renault trucks...)
- Les conférences-ateliers animées par des experts
- Les petits déjeuners de travail centrés sur la résolution de problèmes
- Les soirées thématiques (business meeting, présentations d'entreprises...)
- Les projets autour de l'industrie du futur (numérisation, cobotique, impression 3D, traçabilité et pilotage à distance, « servicisation » de l'activité, réalité augmentée, supply chain, certification des entreprises...)
- Les projets collaboratifs (Véhicule Lisa Arche agglo, Méhari Loisirs Technologie...)
- Production France (production locale, réseau local, communication-labellisation, fixation de l'emploi...)

La stratégie de Vilesta

- La stratégie de Vilesta s'inscrit dans la continuité, la persévérance, l'élargissement de son action et de sa présence territoriale, et l'enrichissement et l'amélioration permanente.
- Elle consiste prioritairement à répondre aux attentes de ses adhérents pour aider au développement, à la compétitivité, à l'attractivité, et à la notoriété des entreprises.
- Elle intègre de ce point de vue les besoins sociétaux (environnement, circuits courts, préoccupation des entreprises vis-à-vis de leurs salariés, sécurité...)
- Elle est fondée sur le principe de collaboration et de convergence avec les acteurs de l'économie industrielle du territoire (entreprises, collectivités, écoles, services de l'Etat, associations...)
- Elle prend en compte les forces que peuvent représenter un écosystème local ou régional, la Région, les pôles de compétitivité (Cimes, Cara, Plastipolis...)
- Elle cherche à couvrir le mieux possible le territoire pour être représentatif et pour ne pas laisser les chefs d'entreprises isolés

Les objectifs de Vilesta

En matière de réseau

Adhérents:

- Fidéliser les entreprises adhérentes
- Recruter de nouvelles entreprises (taille critique, accessibilité aux financements des appels à projets, représentativité, couverture territoriale...)

Partenariats:

- Fidéliser les entreprises partenaires
- Recruter de nouvelles entreprises (complémentarités d'activité, réseau relationnel, remplacement des sortants)
- Développer la coopération et les alliances avec les partenaires (complémentarité de compétences, maximalisation des ressources, dynamique collective)

EPCI

- Fidéliser les communautés de communes et d'agglomérations qui nous font confiance.
- Convaincre les EPCI du territoire non partenaires de s'inscrire dans l'écosystème que nous avons commencé à bâtir ensemble (entreprises, comcom, partenaires, Etat, établissements d'enseignement...)
- Développer la coopération et les alliances avec les EPCI partenaires (complémentarité de compétences et d'objectifs, maximalisation des ressources, dynamique collective)

Territoire:

- Couvrir le territoire sud rhône alpes pour compléter la présence de l'écosystème régional (Ardèche, Drôme, Ouest Isère)

Inter grappe:

- Prendre note part dans la dynamique régionale et collective animée par les grappes amies Mécabourg, Mécaloire, Mont Blanc Industries, ainsi que le pôle de compétitivité CIMES.

En matière de projets

Ecoles

- Développer les relations, les actions communes et l'entraide enseignement-entreprises:
 - interventions en écoles et collèges
 - accueil des enseignants en entreprise
 - offres de stages, d'alternance et d'emplois aux étudiants
 - association des élèves à la vie de l'entreprise
 - réseau relationnel enseignants, directeurs d'établissements, entreprises

Projets industriels

- Répondre aux attentes des entreprises
- Initier les entreprises aux évolutions techniques, technologiques, sociétales
- Développer la coopération et les relations d'affaires entre adhérent
- Avancer sur les thématiques de l'industrie du futur telles que vues sur la slide 11
- Participer aux appels à projets financés par l'Europe, la Région, l'Etat, la PFA etc...

Business meetings

- Participer aux business meeting annuel de l'écosystème régional (Bourg en Bresse en 2021)
- Préparer l'édition du business meeting intergrappe 2022 sur le territoire de Vilesta
- Organiser une soirée d'affaires interne à Vilesta en 2021

La solidité de Vilesta

La pérennité de Vilesta passe par sa solidité financière même si l'association n'a pas vocation lucrative, et par la stabilité de sa gouvernance.

Les sources de financement sont donc un sujet de travail permanent pour la gouvernance de la grappe. De même la rigueur budgétaire et des décisions d'engagement sont un point clé dans cette gouvernance, point qui dicte sa stratégie.

La stabilité et la continuité de gouvernance et d'animation sont également essentielles à la pérennité de la grappe.

Vilesta a adopté lors de sa dernière Assemblée Générale du 11 mars 2021 une modification de ses statuts donnant aux EPCI partenaires une position de membre à voix consultative.

Budget de Vilesta

Recettes	2021	Dépenses	2021
Adhésions	47 000	Frais généraux	50 000
Partenariats	23 500	Animation	12 000
Subventions	11 500	Communication	10 000
		Projets	7 000
Total	82 000	Total	79 000
<i>Situation nette au 31/12/20</i>	<i>55 500</i>		

Plan d'actions EPCI 2021

1. Coopération sur les actions en direction des établissements d'enseignement sur les différents bassins communs et sur les actions transversales du territoire

Par ailleurs Vilesta a mené en collaboration étroite avec la plateforme RH AVEC et le Cabinet Arthur Hunt une campagne de promotion des stages en entreprise et des contrats d'alternance en 2020. Vilesta réitère cette action en 2021

2. Coopération sur le projet porté par Vilesta Production France (circuits courts, business intra entreprises du territoire, label/charte/communication, ...)

3. Association de Vilesta aux événements organisés par les EPCI à destination des entreprises de leurs territoires

4. Association des EPCI à tous les événements organisés sur le territoire par Vilesta (petits déjeuners de travail, visites d'entreprises, conférences-ateliers, soirées thématiques, newsletter, écoles...)

5. Business meeting :

Un business meeting régional intergrappe réunissant donneurs d'ordres nationaux et fournisseurs et sous-traitants membres des clusters de l'intergrappe*, sera organisé sur le territoire de Vilesta à l'automne 2022.

6. Contribution de Vilesta à la prospection d'entreprises pour installation nouvelle ou extension sur les différents territoires des EPCI sur sollicitation des EPCI

7. Contribution des EPCI au recrutement de nouveaux adhérents à Vilesta sur leurs territoires

8. Coopération sur la communication entre EPCI et Vilesta aux fins du meilleur maillage territorial, et diffusion automatique de la newsletter Vilesta aux EPCI.

9. Entrée des intercommunalités partenaires dans le collège des membres statutaires à voix consultative de Vilesta lors de l'Assemblée Générale de 2021.

10. Mise en place d'un reporting et d'un suivi par la commission COM COM sur ce plan d'action.

Le Président remercie M. BOULET de sa présentation. Celui-ci quitte la réunion.

Vilesta représente la filière des **Véhicules Industriels** et de **Loisirs** ainsi que les **Equipementiers** et toute la **Sous Traitance Automobile**.

En 2010, sous l'impulsion de l'Etat pour faire suite aux États Généraux de l'Industrie conduits par Christine Lagarde, le Préfet a retenu la filière des véhicules industriels et de loisirs pour le Département de l'Ardèche.

Le cluster Vilesta a été bâti sur un socle de financement assuré par le Département, la CCI de l'Ardèche et les cotisations des entreprises adhérentes.

Vilesta réunit 25 entreprises de la filière sur la Drôme Ardèche, qui génèrent un chiffre d'affaires d'1 Milliards € dont 30 % sont réalisés à l'export et 50% de la part française le sont hors Région AURA.

Localement, le CA que les adhérents réalisent entre eux est de 1,2M€ en progression constante grâce au réseau qui s'est tissé entre les entreprises au sein de Vilesta.

Les entreprises adhérentes représentent près de 4 000 emplois directs sur le territoire ainsi qu'une grande variété de métiers.

Depuis 2016, la loi NOTRe qui a retiré la compétence économique au Département ainsi que les ponctions drastiques des budgets CCI, ont provoqué une chute de 70% des ressources budgétaires de Vilesta .

La Région initialement pressentie pour prendre le relai du Département ne se substitue finalement pas à celui-ci, pas plus qu'elle ne compte compenser les subventions reçues précédemment par les clusters notamment en provenance des CCI.

Dans cet environnement Vilesta a réorienté sa stratégie de la façon suivante :

- ✓ Arrêt des participations de projets qui ne sont engagés désormais qu'à la condition que leur plan de financement soit assuré
- ✓ Ouverture géographique aux entreprises en lien avec la filière (Drôme, Loire...)
- ✓ Ouverture métiers
- ✓ Ouverture aux autres clusters régionaux
- ✓ Ouverture aux institutions locales

Vilesta est géré par un bureau de 6 membres élus. Un salarié de la CCI de l'Ardèche est détaché à raison de 15% d'un temps plein qui devrait être réduit à 10%

Le budget de Vilesta est de l'ordre de 45 000 €. Ce budget exclut de disposer d'un salarié même à temps partiel pour assurer la gestion des animations et des actions conduites comme le font les clusters voisins qui disposent au moins de 2 salariés à temps plein.

Les cotisations des adhérents représentent désormais environ 15 000 €

Activités de Vilesta :

- ✓ Rencontres : visites d'entreprises, dîner, conférence ateliers, club métiers
- ✓ Échanges et partages : objectif : développement du CA intra Vilesta, petit déjeuner, annuaire interne
- ✓ Projets techniques
- ✓ Travail réseau

Vilesta a proposé à ARCHE Agglo un rapprochement fort afin d'assurer ce développement notamment dans les domaines tels que :

- ✓ L'employabilité
- ✓ L'aménagement du territoire en lien avec l'évolution des besoins des entreprises et de leurs personnels
- ✓ L'attractivité du territoire notamment avec la mise en valeur du volet de l'activité économique industrielle.

Une subvention de 3 000 € a été versée à Vilesta en février 2019 par ARCHE. Sous réserve de l'octroi du même montant par Annonay Rhône Agglo et Rhône Crussol.

Les 3 agglos ont versé la subvention pour 2019.

EPCI/ Année	2019	2020	2021
ARCHE Agglo	3 000 €		Demande de M. Boulet pour un financement pour 2020 et 2021
Porte de Drôme Ardèche		1 500 €	1 500 € proposé aux élus pour le prochain budget
Valence Romans Agglo		3 000 €	3 000 € proposé au budget
Annonay Rhône Agglo	3 000 €		Rdv avec M. Boulet en cours d'organisation Pas d'arbitrage pour le moment
CC Rhône Crussol	3 000 €	0	3 500 € prévus Pas de demande officielle de Vilesta

Proposition au bureau:

Signer une convention avec Vilesta afin de définir les objectifs de l'association sur le territoire de l'agglomération.

La commission souhaite que cette demande de financement soit représentée en commission afin d'avoir le détail des actions que Vilesta peut mener sur le territoire en faveur des entreprises.

Avis favorable du bureau la signature d'une convention pour 2021 et le versement de 3 000 € avec réalisation d'un bilan - dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Adhésion – RESEAU ENTREPRENDRE DROME ARDECHE (REDA)

Pour la 3^{ème} année consécutive, REDA sollicite ARCHE Agglo afin qu'elle adhère à son réseau.

REDA est une association qui accompagne les créations et/ou reprises de TPE/PME, en collectif et en individuel, sur 2 ans. A la différence d'Initiative 2607, REDA demande une contrepartie de 5 créations d'emplois minimum à 3 ans.

L'association propose de prêts d'honneur à taux 0, de 15 000 € à 50 000 € avec différé de remboursement de 18 mois (fonds de financement de l'association = 350 000 €).

Les interventions de REDA se situent sur des entreprises de taille plus importante par rapport à celles accompagnées par Initiative 2607.

- ✓ 300 à 350 appels par an -> 50 dossiers retenus pour étude -> 10 à 12 lauréats par an.
- ✓ Tous secteurs sauf agriculture et professions libérales.
- ✓ Taux de pérennité de 85 % à 5 ans.

L'association Drôme Ardèche a été créée en décembre 1998.

- ✓ 235 lauréats accompagnés depuis la création ;
- ✓ > 1 850 emplois créés ou maintenus.

Il s'agit d'un collectif de chefs d'entreprises en activité bénévoles : **169 membres** en 2020 en 26-07.

- ✓ Collectivités impliquées : Valence Romans Agglo, CC DRAGA, CCPDA, Montélimar Agglomération.
- ✓ Entreprises et chefs d'entreprises ARCHE Agglo : Cave de Tain, Fayol, Comptoir Rhodanien, Sodimas, TTEC, Valrhona, Christophe Camus.

Fonds de financement alimenté par les cotisations des membres.

Sur 2020, REDA a accompagné la création ou la reprise de 12 entreprises avec à la clé 142 emplois créés ou maintenus. Pour un total de 285 000 € de prêts d'honneurs accordés.

L'action du REDA est complémentaire à celles d'Initiative 2607 et de l'ADIE et permet de mailler tous les types d'entrepreneurs sur le territoire d'ARCHE Agglo en matière de création-reprise.

Le comité d'engagement du 17 mars 2021 a accordé un prêt d'honneur de 40 000 € à M. Laurent BOYER, repreneur de la société Siroco basée à Tournon sur Rhône (ZA Champagne).

Proposition au bureau : valider la demande de renouvellement de l'adhésion au REDA pour un an pour un montant de 1 525 €.

Avis favorable de la Commission du 16 mars 2021

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Dossiers Aide TPE

La Boulange à Choco - Glun

M. et Mme Gruat-Laforme ont repris le fonds de commerce de la boulangerie-pâtisserie à Glun fin octobre 2020. Ils agrandissent l'établissement avec l'exploitation d'un local mitoyen de 40 m². Cela leur permet de ré-agencer l'outil de production et notamment de créer un laboratoire de pâtisserie séparé, mais aussi d'optimiser l'espace de vente. Ils veulent, en effet, développer l'offre en pâtisserie et le rayon snacking. Le chiffre d'affaires prévisionnel pour la 1ère année d'exploitation est de 325 000 €.

Le projet comprend l'embauche à temps plein d'une salariée pour la vente. Le recrutement d'un pâtissier est également prévu (recherche en cours). Il est enfin envisagé d'intégrer deux apprentis (en boulangerie et en pâtisserie) le plus tôt possible.

Le montant total des investissements éligibles s'élève à 43 932 € financés un prêt bancaire obtenu auprès de la Banque Populaire.

Suivi par la CMA de la Drôme

Subvention sollicitée

Agglo	13 180 €
Région	7 446 €

Boucherie charcuterie traiteur J. Descours à Saint Donat sur l'Herbasse

M. Descours a travaillé précédemment dans la boucherie de ses parents à Chatuzange le Goubet. Il a souhaité monter sa propre affaire. Il reprend pour cela un local commercial vacant depuis 4 ans avec le départ de la précédente boucherie. Il souhaite diversifier l'activité et de se démarquer des concurrents en proposant un rayon traiteur. Il investit dans du matériel principalement.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour la 1ère année d'exploitation est de 300 000 €.

M. Descours va recruter un salarié et sera épaulé par sa femme pour la partie vente et administratif.

Le montant total des investissements éligibles s'élève à 52 951 € financés par un prêt bancaire de 50 000 € et un prêt d'honneur Initiative 2607 de 10 000 €.

Suivi par la CMA de la Drôme.

Subvention sollicitée

Agglo	15 000 €
Région	10 000 €

Restaurant L'Endroit à Tournon sur Rhône

M. Boyadjian a repris le restaurant en mai 2017 en location gérance. En novembre 2019, après avoir testé l'activité, il a racheté le fonds. Depuis, il investit progressivement pour la modernisation, l'embellissement et le développement de l'établissement. Il va notamment installer une pergola pour embellir sa terrasse Rue du Doux.

Au 31/03/2020, le chiffre d'affaires était de 143 662€.

M. Boyadjian travaille avec sa femme.

Le montant total des investissements éligibles s'élève à 24 540 € financés par l'entreprise.

Suivi CCI de l'Ardèche.

Subvention sollicitée

Agglo	7 362 €
Région	4 908 €

Restaurant Assemblage Cave & Fourneaux à Tournon sur Rhône

La famille Brun a repris le fonds de commerce du restaurant en juillet 2017. Ils ont entrepris quelques travaux de modernisation (peinture notamment) mais se sont concentrés sur le développement de l'activité. Après 3 ans et demi d'exploitation sans interruption, l'entreprise a besoin de faire des travaux de rénovation plus ambitieux et notamment dans la cuisine. L'entreprise souhaite refaire le plafond et les murs, renouveler sa chambre froide, ajouter des étagères, investir dans un meuble chauffant. Elle souhaiterait également investir dans du matériel professionnel (planche, lave mains, tour réfrigérante, échelles, etc.).

Au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires était de 290 334 €.

Le restaurant emploie 2 CDI dont 1 à temps plein, ainsi que 2 apprentis.

Le montant total des investissements éligibles s'élève à 39 363 € financés par un emprunt bancaire de 30 000 € et un autofinancement de 10 000 €.

Subvention sollicitée

Agglo	11 809 €
Région	7 873 €

La Rabasse des Collines à Saint Donat sur l'Herbasse

M. Daronnat a repris le fonds en 2016. Il souhaite moderniser son établissement et lui donner une identité.

M. Daronnat a conçu avec une architecte d'intérieur un projet global pour construire une nouvelle ambiance. Il investit pour tout réaménager : modernisation du bar, de la salle, changement du mobilier intérieur et extérieur, rénovation de la façade et de l'abri terrasse.

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires était de 233 338 €.

L'établissement emploie 4 CDI dont 3 à temps plein.

Le montant total des investissements éligibles s'élève à 82 215 € autofinancés par l'entreprise.

Subvention sollicitée

Agglo	15 000 €
Région	10 000 €

Bilan aide FISAC / TPE :

73 dossiers depuis avril 2019 pour 585 328 €

FISAC -Etat : 240 000 €

ARCHE Agglo : 240 000 € + 83 839 € x 2 = 407 678 €

Pour rappel, sur la période de validité du règlement Aide TPE (décembre 2017 à mars 2019), 19 dossiers ont été votés pour un total de subventions de 45 837 €.

Soit depuis décembre 2017, 92 dossiers : 453 515€ pour AA + 240 000 € Etat FISAC = 693 515 €

ZA les Fleurons – Vente à RIOUX TP

Rappel de l'historique :

ARCHE Agglo dispose d'un dernier terrain à vendre sur la zone d'activités des Fleurons à Mercurol-Veaunes : lot 8 cadastré ZM 442 d'une superficie de 4 744m².

La Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo dans sa délibération n°2019-028 du 6 février 2019 a approuvé la cession à l'entreprise A PRO TP de ce lot au prix de 30 HT /m². Cette cession était conditionnée à l'acquisition de la parcelle voisine ZM 411, d'une superficie de 6 829 m² à M. Boisset.

Depuis février 2019, aucun compromis n'a été signé.

M. Gory de APRO TP, intéressé depuis 2015 par cette parcelle, a finalement abandonné le projet d'acheter la parcelle de l'agglo car cette acquisition était conditionnée à l'achat de la parcelle BOISSET, projet qu'il a également abandonné par mail du 22 janvier.

Nouveau projet :

L'entreprise RIOUX TP, installée sur la commune de Mercurol-Veaunes (au domicile de M. Riou), a sollicité la Direction de l'Economie pour acquérir ce terrain et y transférer son activité.

L'entreprise existe depuis 8 ans. Elle emploie 3 personnes et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 450 000 €. Elle est spécialisée dans les travaux publics. Le déménagement du site générera le recrutement de salariés supplémentaires (l'entreprise doit passer en janvier 2021 du statut d'entreprise individuelle au statut de société).

L'entreprise prévoit de construire dans un 1^{er} temps un bâtiment de 300 m² avec à terme, une extension pour un projet bâtiment d'une surface totale de 600 m².

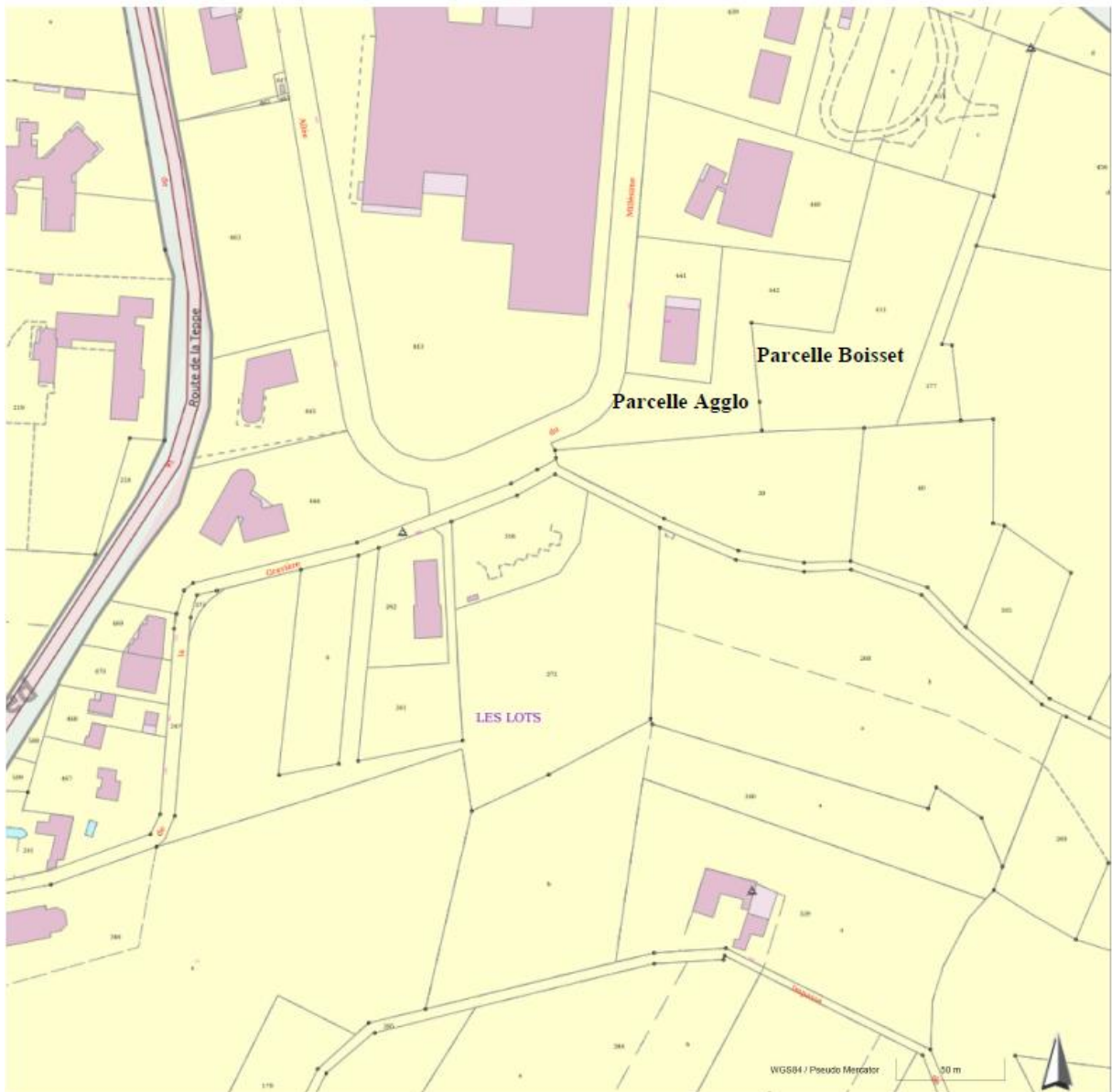
Le dossier a été mis en attente à la demande du Maire de la commune, en raison d'une éventuelle demande de désenclavement de la part de M.Boisset. Celui-ci est propriétaire de la parcelle riveraine et pourrait solliciter le désenclavement de son terrain par la création d'un accès depuis la zone d'activités. Un délai s'est donc avéré nécessaire pour vérifier les servitudes attachées à la parcelle et cette éventuelle obligation de désenclavement.

Par mail en date du 01 février, David ROFFAT a confirmé son intérêt pour l'acquisition de la parcelle propriété de BOISSET, indiquant souhaiter conserver cette superficie pour un aménagement en lien avec son activité.

Cette parcelle étant accessible par l'intérieur de la carrière, David ROFFAT ne demanderait pas de servitude de passage par la parcelle de l'agglo.

A ce stade, après analyse juridique, il s'avère que la parcelle ne fait l'objet d'aucune servitude existante, que le risque de demande de désenclavement apparaît faible du fait de la vente à intervenir entre ROFFAT et BOISSET. *A noter aussi que dans l'acte d'acquisition de la parcelle par M. Boisset en 2007 il est fait mention d'un certificat d'urbanisme établi par la commune de Mercurol-Veaunes qui précise que la dite parcelle est desservie par une voirie communale.*

Concernant RIOUX TP, un courrier lui a été adressé confirmant l'engagement d'ARCHE Agglo de lui vendre la parcelle ZM 442.



Suite à un échange avec le Maire de la commune intervenu ce jour, il est proposé au bureau de valider le principe de vente à l'entreprise RIOU au prix de 30 € HT/m².

Avis favorable de la Commission du 08 décembre 2020

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14/04

Budgets primitifs 2021

Le bureau est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2021 établi conformément aux éléments du ROB (**présentation transmise avec l'invitation**).

Ce document sera présenté en conseil des Maires le 8 avril.

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Taux d'imposition

Conformément au ROB il est proposé de fixer les taux d'impositions suivants :

- ✓ Taxe foncière sur la propriété bâtie : 1.5 %
- ✓ Taxe foncière sur la propriété non bâtie : 2.85 %
- ✓ Cotisation foncière des entreprises : 24,23 %

Poursuite de la convergence des taux de TEOM, 3^{ème} année sur les 4 prévues, avec un taux cible de 10.59 % :

Communes	Taux 2020	Taux 2021	Communes	Taux 2020	Taux 2021
CHANTEMERLE LES BLES	10,93%	10,76%	SERVES SUR RHONE	9,82%	10,21%
CROZES HERMITAGE	10,92%	10,75%	COLOMBIER-LE-JEUNE	9,80%	10,19%
LARNAGE	10,75%	10,67%	CHEMINAS	9,66%	10,13%
LEMPS	10,71%	10,65%	ARTHEMONAY	9,57%	10,08%
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	10,64%	10,62%	BATHERNAY	9,57%	10,08%
ARLEBOSC	10,62%	10,60%	BREN	9,57%	10,08%
BOZAS	10,62%	10,60%	CHARMES-SUR-L'HERBASSE	9,57%	10,08%
COLOMBIER-LE-VIEUX	10,62%	10,60%	CHAVANNES	9,57%	10,08%
PAILHARES	10,62%	10,60%	MARGES	9,57%	10,08%
SAINT-FELICIEN	10,62%	10,60%	MARSAZ	9,57%	10,08%
SAINT-VICTOR	10,62%	10,60%	MONTCHENU	9,57%	10,08%
VAUDEVANT	10,62%	10,60%	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	9,57%	10,08%
PLATS	10,58%	10,58%	SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	9,54%	10,06%
MAUVES	10,52%	10,55%	MERCUROL-VEAUNES	9,52%	10,06%
BEAUMONT MONTEUX	10,28%	10,43%	TOURNON SUR RHONE	9,37%	9,98%
CHANOS-CURSON	10,28%	10,43%	SECHERAS	9,04%	9,81%
EROME	10,10%	10,34%	LA ROCHE DE GLUN	9,00%	9,80%
GERVANS	10,04%	10,32%	VION	8,89%	9,74%
GLUN	10,02%	10,31%	TAIN L HERMITAGE	8,81%	9,70%
ETABLES	9,89%	10,24%	BOUCIEU-LE-ROI	8,59%	9,59%
			PONT DE L ISERE	8,45%	9,52%

Avis favorable du bureau sur la fixation des taux - dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Marché de Maîtrise de d'œuvre Voirie-Réseau Divers - Infra

La consultation a pour objet de satisfaire les besoins suivants :

- ✓ Des missions de maîtrise d'œuvre pour des projets de création ou d'entretien de voirie, de réseaux divers, d'ouvrages annexes d'infrastructures, et de point d'apport volontaire
- ✓ Des missions complémentaires de maîtrise d'œuvre : (DIA, Divers,..)
- ✓ Des missions de conseil en urbanisme (dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, planification...) et d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage : études préalables : études d'opportunité, études de faisabilité, préprogramme et études opérationnelles : programme, élaboration de dossiers réglementaires

Type de contrat : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant mini et un montant max annuel de 53 400 €

Allotissement : l'accord cadre n'est pas alloti

Durée du contrat : cet accord cadre sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois 1 an avec une durée maximale de 48 mois

Critère d'attribution : prix 40 points /Technique 60 points

Le marché a fait l'objet d'une consultation suivant une procédure adaptée via la plateforme de dématérialisation le 23/02/2021, et au Dauphiné Libéré, indiquant comme date limite de réception des offres le 22 mars 2021 à 12H00. Il y a eu 16 retraits de DCE et 4 offres ont été déposées avant la date limite de réception des plis, à savoir :

- ✓ CABINET DAVID, Romans sur Isère
- ✓ GEOA MARLIAC : La Batie d'Andaure / St Félicien
- ✓ BEAUR : Romans sur Isère
- ✓ DMN : Tournon sur Rhône

Une offre anormalement basse a été détectée (cabinet GEOA), et une phase de négociation est en cours avec les 3 autres candidats. La procédure « offre anormalement basse » a retardé le début de la phase de négociation qui ne sera pas achevée avant la fin de la semaine. Aussi le bureau sera saisi lors de sa prochaine réunion des résultats de la consultation, résultat qui seront soumis au conseil du mois de mai.

Marché géomètre topographe

La consultation a pour objet de satisfaire les besoins suivants :

- ✓ Lot 1 : Des missions de topographie terrestre et aérienne et de relevé de bâtiments,
- ✓ Lot 2 : Des missions de délimitation foncière (bornage, DA, plans parcellaires).

Type de contrat : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant mini et un montant max annuel :

- ✓ de 30 000 pour le lot 1 - prestations de topographie
- ✓ de 23 400 pour le lot 2 – prestations foncières

Durée du contrat : cet accord cadre sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois 1 an avec une durée maximale de 48 mois

Critère d'attribution : prix 40 points /Technique 60 points

Le marché a fait l'objet d'une consultation suivant une procédure adaptée via la plateforme de dématérialisation le 24/02/2021, et au Dauphiné Libéré, indiquant comme date limite de réception des offres le 25 mars 2021 à 12h00. Il y a eu 31 retraits de DCE, et 8 offres ont été déposées avant la date limite de réception des plis pour le lot 1 et 3 offres pour le lot 2 à savoir :

lot 1 : prestations de topographie

- ✓ KADRAN : Nantes agence Orange
- ✓ ACTIV RESEAUX : Firminy
- ✓ FREITAS : Le Puy
- ✓ GEOA : La Batie d'Andaure / St Félicien
- ✓ ECARTIP FONDASOL : Lyon Agence Avignon

- ✓ DMN : Tournon
- ✓ BEAUR : Romans
- ✓ GEOPP SIAPP : Aubenas, agence Guilhaerand

lot 2 : prestations foncières

- ✓ DMN : Tournon
- ✓ BEAUR : Romans
- ✓ GEOPP SIAPP : Aubenas, agence Guilhaerand

Le bureau sera saisi du résultat de l'analyse des offres et d'une proposition d'attribution des marchés

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Marché de fournitures et services d'entretien des espaces verts

La consultation a pour objet de satisfaire les besoins suivants :

- ✓ L'entretien des espaces verts, des surfaces non plantées ainsi que les voiries des ZAE, des ouvrages d'eau potable (réservoirs, captages) et des ouvrages d'assainissement (stations d'épuration) sur le territoire d'ARCHE Agglo (élagage, abatage, taille, broyage, tonte, arrosage, ...)
- ✓ Le débroussaillage mécanique à l'épareuse et balayage concernant :
 - L'entretien des espaces verts, des surfaces non plantées ainsi que les voiries des ZAE
 - L'entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques (digues et barrages)
 - L'entretien du domaine de Champos à Saint-Donat-sur-L'herbasse
 - L'entretien de certains chemins de Randonnée
- ✓ L'entretien des cours d'eau sur le territoire d'ARCHE Agglo (débardage, élagage, abatage, débroussaillage, broyage, ...)

Type de contrat : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire

Allotissement : l'accord cadre comporte 7 lots :

- ✓ LOT 1 : entretien et gestion des espaces verts secteur Ardèche
- ✓ LOT 2 : entretien et gestion des espaces verts secteur Hermitage
- ✓ LOT 3 : entretien et gestion des espaces verts secteur Herbasse
- ✓ LOT 4 : entretien mécanique des espaces verts, cours d'eau, voirie (épareuse, broyage, entretien, lamier, broyage de branches, cureuse, remorques et balayage) secteur Ardèche
- ✓ LOT 5 : entretien mécanique des espaces verts, cours d'eau, voirie (épareuse, broyage, entretien, lamier, broyage de branches, cureuse, remorques et balayage) secteur Hermitage
- ✓ LOT 6 : entretien mécanique des espaces verts, cours d'eau, voirie (épareuse, broyage, entretien, lamier, broyage de branches, cureuse, remorques et balayage) secteur Herbasse
- ✓ LOT 7 : entretien des cours d'eau sur le territoire d'ARCHE Agglo (travaux forestiers)

Durée du contrat : cet accord cadre sera conclu pour une durée ferme de deux ans à compter de sa notification

Critère d'attribution : prix 40 points /Technique 60 points

Le marché a fait l'objet d'une consultation suivant une procédure adaptée via la plateforme de dématérialisation le 08/02/2021, et au Dauphiné Libéré, indiquant comme date limite de réception des offres le 1^{er} mars 2021 à 12H00. Il y a eu 11 retrait de DCE, et 18 offres ont été déposées avant la date limite de réception des plis, à savoir :

- ✓ CMEVE SAS : lots 1,2 et 3
- ✓ VALENTE L'ESPRIT AU VERT : lots 1, 2 et 3
- ✓ ID VERDE : lots 1,2,3 et 7
- ✓ TREMLIN : lots 1,2 et 3
- ✓ FILAO SCOP : lot 7
- ✓ LES JARDINS DU DOUX : lot 1
- ✓ BENOIT LAGUT SAS : lots 4, 5 et 6

Déclaration d'irrégularité : TREMLIN INSERTION et Jardins du Doux au stade de candidature pour les lots 1, 2 et 3 (dossier de candidature incomplet : DC1 DC2 R2F2 caces 8 et 4)

Demande de régularisation : FILAO SCOP pour le lot 7

Demande de négociation tarifaire pour les lots 1 2 et 3 auprès de CMEVE, ID VERDE et VALENTE

CONCLUSION

Au regard des critères de jugement et de leur pondération, il est proposé d'attribuer les lots de cette consultation aux candidats suivants :

Lots 1, 2 et 3 : entretien des espaces verts – Ardèche / Hermitage / Herbasse :

A l'entreprise VALENTE L'ESPRIT AU VERT pour un montant par lot de 6 333.75 € HT soit 7 600.50 € TTC sur la base du DQE masqué :

Lot 1 : montant minimum : 10 000 € HT pour la durée du marché / montant maximum : 30 000 € HT pour la durée du marché

Lot 2 : montant minimum : 15 000 € HT pour la durée du marché / montant maximum : 36 000 € HT pour la durée du marché

Lot 3 : montant minimum : 4 000 € HT pour la durée du marché / montant maximum : 24 500 € HT pour la durée du marché

Lots 4, 5 et 6 Entretien mécanique des espaces verts, cours d'eau, voirie (épareuse, broyage, entretien, lamier, broyage de branches, cureuse, remorques et balayage) – Ardèche/Hermitage/Herbasse :

A l'entreprise LAGUT SAS (26240 LA VEYRON) pour un montant par lot de 8 482 € HT soit 10 178.40 € TTC sur la base du DQE masqué.

Lot 4 : montant minimum : 8 000 € HT pour la durée du marché / montant maximum : 20 000 € HT pour la durée du marché

Lot 5 : montant minimum : 16 000 € HT pour la durée du marché / montant maximum : 45 000 € HT pour la durée du marché

Lot 6 : montant minimum : 10 000 € HT pour la durée du marché / montant maximum : 24 000 € HT pour la durée du marché

Lot 7 : Entretien des cours d'eau sur le territoire d'ARCHE Agglo (travaux forestiers) :

A l'entreprise FILAO SCOP (26240 LA MOTTE DE GALAURE) pour un montant de 131 618 € HT soit 157 941.60 € TTC sur la base du DQE masqué. Montant minimum : 6 000 € HT pour la durée du marché / montant maximum : 34 000 € HT pour la durée du marché

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Marché de mise à disposition de cars avec chauffeur pour sorties et excursions de personnes dans le cadre des activités d'ARCHE AGGLO - 3 LOTS

La consultation a pour objet de satisfaire les besoins suivants :

La mise à disposition de cars avec chauffeur pour des sorties et excursions allers et retours de personnes (mineurs et majeurs) et de leurs accompagnateurs dans le cadre des activités d'ARCHE AGGLO lors :

- ✓ des sorties scolaires et des sorties extrascolaires pour les ALSH proposées et organisées dans le cadre des campagnes pédagogiques annuelles,
- ✓ des sorties extrascolaires proposées et organisées pour les Accueils de Loisirs sans hébergement gérées par ARCHE AGGLO,
- ✓ des sorties culturelles à destination de publics variés de la petite enfance aux seniors organisées tout au long de l'année.

Les principales directions concernées sont la Direction de la Jeunesse, des Solidarités et du Service au public, et la Direction de l'environnement

Type de contrat et allotissement : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire les montant mini/max annuel suivants :

DESIGNATION DU LOT	Mini annuel	Maxi annuel
Lot 1 : Plateau Ardéchois	3 000 € HT	20 000 € HT
Lot 2 : Vallée du Rhône	5 000 € HT	30 000 € HT
Lot 3 : Secteur Herbasse	2 000 € HT	20 000 € HT

Durée du contrat : cet accord cadre sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois 1 an et ne pourra excéder 3 ans.

Critère d'attribution : prix 40 points /Technique 60 points

Le marché a fait l'objet d'une consultation suivant une procédure adaptée via la plateforme de dématérialisation le 2/03/2021, et au Dauphiné Libéré, indiquant comme date limite de réception des offres le 26 mars 2021 à 12H00. Il y a eu 5 retraits de DCE et 3 offres ont été déposées avant la date limite de réception des plis, à savoir :

- ✓ SAS BERTOLAMI : lot3
- ✓ CARS DU VIVARAIS : lot 1
- ✓ LES COURRIERS RHODANIENS : lot 2

Pour mémoire il est rappelé les modalités d'attribution des lots définies dans la consultation prévoyaient l'attribution d'un seul lot par candidat ;

CONCLUSION

Au regard des critères de jugement et de leur pondération ou au regard du critère de jugement, il est proposé d'attribuer le marché pour les montants minimums et maximums suscités à

- ✓ Les Cars du Vivarais pour le lot 1 relatif au plateau ardéchois
- ✓ Les Courriers Rhodaniens pour le lot 2 relatif à la vallée du Rhône
- ✓ SAS Autocars Bertolami pour le lot 3 relatif au secteur de l'Herbasse

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Eau Assainissement– Rapporteur Pascal CLAUDEL

Modification du périmètre de la DSP de Pont-de-l'Isère

Afin de répondre à des besoins d'exploitation des nouveaux ouvrages, la commune de Pont de l'Isère a décidé :

- ✓ De confier en juin 2016 au Délégué l'exploitation du poste de relevage des services techniques qu'elle exploitait auparavant,
- ✓ De construire un nouveau poste de relevage sur la ZA des Vinays. Celui-ci a été mis en service en avril 2018 et est exploité depuis par le Délégué. Cette nouvelle ZA a nécessité également la mise en place de 2 100 ml de réseau d'eaux usées supplémentaires.

La gestion de ces nouveaux ouvrages entraîne, pour le Délégué, des coûts d'exploitation supplémentaires par rapport à l'économie du Contrat telle qu'elle a été négociée par les parties à l'origine. Cela nécessite donc un avenant au contrat de DSP en place.

Le calcul des coûts d'exploitation supplémentaires est le suivant :

Fin contrat	30/06/2027	Jusqu'à la fin du contrat
Charges supplémentaires PR services techniques A partir du 01/01/2021	1 289 €/an 6,5 années jusqu'à fin de contrat	8 378,50 €
Charges supplémentaires PR ZA Vinays + réseau A partir du 01/01/2021	1 964 €/an 6,5 années jusqu'à fin de contrat	12 766,00 €
Renouvellement supplémentaire 2 pompes	3 000 €	3 000,00 €
Curage supplémentaire 2 postes Buchillon / Les Iles A partir du 01/01/2021	300 €/an 6,5 années jusqu'à fin de contrat	1 950,00 €
Charges supplémentaires jusqu'à la fin du contrat		26 094,50 €
Recettes supplémentaires à venir ZA Vinays	223,60 €/an 6,5 années jusqu'à fin de contrat	
Recettes supplémentaires jusqu'à la fin du contrat		1 453,40 €
Recettes manquantes avec marge de 3,5%		25 941,10 €
	6,5 années jusqu'à fin de contrat 3990,94 €/an	1 300,00 €
Sur 159 000 m3/an augmentation de	0,0251 €/m3	
Valeur du coefficient d'actualisation	1,064769	
Augmentation en valeur de base du contrat	0,0236 €/m3	
Prix de base	0,06 €/m3	
Prix après avenant 2	0,0836 €/m3	
<i>Pour facture 120 m3 augmentation de</i>	<i>2,83 €/an</i>	

Information du bureau, la commission DSP sera prochainement saisie

Habitat – Rapporteur Yann EYSSAUTIER

Lancement de la démarche de mise en œuvre de la réforme des attributions de logement social

Une démarche imposée et nécessaire au regard des données clefs du logement social sur ARCHE Agglo :

- ✓ 1660 logements sociaux ;
- ✓ Un objectif de production de 330 logements sur la durée du PLH (6 ans) ;
- ✓ 6 ménages sur 10 éligibles au logement social ;
- ✓ Seules 29 % des demandes se font en ligne sur le portail national ;
- ✓ Pas de guichet de bailleur sur le territoire ;
- ✓ Les communes premières interlocutrices des demandeurs

Conformément à son Programme Local de l'Habitat, ARCHE Agglo développe une politique en faveur de la production de logements afin de répondre aux besoins sur le territoire, favoriser la mixité sociale et participer à la réhabilitation et la redynamisation des centralités. Ainsi l'agglo agit :

- ✓ sur l'offre de logement avec des subventions directes pour la production de logements et la sortie de vacance
- ✓ la planification de la production avec une aide à la mise en compatibilité des PLU

- ✓ le suivi et la connaissance du parc de logements sociaux et des projets au travers des conventions d'utilité sociale signées avec les bailleurs et celle signée avec l'ADIL sur l'observatoire du logement.

Dans la continuité de cette politique et au regard des réformes initiées par les lois ALUR, Citoyenneté Egalité et ELAN, l'agglomération doit désormais intégrer une réflexion sur le volet attribution du logement social. Cette réflexion, imposée règlementairement suite à l'approbation du PLH, vise à l'instauration d'une politique intercommunale des attributions, coordonnée par l'agglomération, sur la base des politiques communales, parties prenantes des attributions.

ARCHE Agglomération a ainsi l'obligation de mettre en place :

- ✓ **Une conférence intercommunale du logement**
- ✓ **Un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD)**
- ✓ **Une convention intercommunale d'attribution**

La conférence intercommunale du logement

Il s'agit d'une instance partenariale co-pilotée par l'agglomération et par l'Etat, ainsi elle doit être présidée par le président et le préfet. Trois collèges sont représentés : les collectivités, les professionnels du logement et les représentants des personnes défavorisées.

Collège de représentant des collectivités territoriales	Collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions	Collège de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement
<ul style="list-style-type: none"> • Les maires des 41 communes • Représentant des départements Drôme et Ardèche 	<ul style="list-style-type: none"> • Ardèche habitat • ADIS • SDH • DAH • Habitat Dauphinois • Valence Romans Habitat • Aura HLM • Action Logement • Soliha • Habitat et Humanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations de locataires : Confédération nationale du logement (CNL) Drôme Ardèche • CLCV Drôme Ardèche (confédération Consommation, Logement et cadre de vie) • Associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement (Habitat et humanisme, Emmaüs) A identifier • Représentants des personnes défavorisées

Dans un premier temps, le rôle de cette instance est de valider les orientations du Plan Partenarial de Gestion de la Demande pour assurer la cohérence des stratégies de chaque acteur et définir les orientations et un cadre commun. La conférence devra se rassembler à minima une fois par an pour réaliser un bilan sur les outils mis en place.

Un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD)

Elaboré pour une durée de 6 ans, ce plan partenarial définit les orientations destinées à assurer la gestion des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information. Le PPGD se présente sous la forme de 12 mesures :

- ✓ les **conditions locales d'enregistrement** et la répartition territoriale des guichets d'enregistrement ;

- ✓ le **délai maximal** dans lequel **tout demandeur qui le souhaite doit être reçu** après l'enregistrement de sa demande ;
- ✓ les fonctions assurées par le **dispositif de gestion partagée de la demande** ;
- ✓ les modalités de la **qualification de l'offre de logements sociaux** du territoire, les indicateurs utilisés ;
- ✓ les indicateurs pour estimer le **délai d'attente moyen** par typologie de logement et par secteur géographique avant attribution d'un logement locatif social ;
- ✓ le contenu de **l'information délivrée aux demandeurs** ;
- ✓ le **fonctionnement du service d'information et d'accueil**, les moyens pour créer et gérer le ou les lieux d'accueil communs.
- ✓ la liste des **situations des demandeurs** de logements sociaux **qui justifient un examen particulier** ;
- ✓ les moyens pour favoriser les **mutations internes** au sein du parc de logements locatifs sociaux ;
- ✓ les conditions de réalisation des diagnostics sociaux et de mobilisation des dispositifs **d'accompagnement social** ;
- ✓ les modalités du **système de cotation de la demande** ;
- ✓ les modalités du **système de location choisie** si ARCHE aggro souhaite l'initier ;

Le décret de 17 décembre 2019 prévoit qu'une cotation de la demande soit mise en place avant le 1^{er} septembre 2021, définissant des critères d'attribution afin de :

- ✓ Mieux informer le demandeur sur sa demande
- ✓ Apporter une aide à la décision pour mieux cibler les publics prioritaires
- ✓ Constituer un instrument de mixité sociale et de cohésion

La convention intercommunale d'attribution donne les orientations en matière d'attributions à l'échelle de l'agglo. Les bailleurs devront ensuite s'appuyer sur ces orientations dans leurs commissions d'attribution des logements. Une commission intercommunale dressera une évaluation annuelle des orientations prises. Le rôle des maires reste prépondérant dans les commission d'attribution de logement des bailleurs.

Au regard des délais et du contexte territorial (bi-départementalité, absence de guichet de bailleur social), il est proposé de mettre le bloc communal au cœur du dispositif et de travailler en lien étroit avec les communes. Aussi la commission propose de réaliser avec les communes un état des lieux sur l'ensemble de l'agglomération. Celui-ci permettra de tirer un bilan sur des fonctionnements actuels et éventuellement d'y apporter des améliorations. Ce diagnostic sera la base de construction des 12 mesures du plan.

Un questionnaire a été transmis aux communes pour des premiers éléments de diagnostic. A ce jour 15 communes ont répondu.

La commission habitat du 9 février propose que l'agglo soit accompagnée sur ce volet par un bureau d'études (budget 25 000€). Ce point fera l'objet d'une décision du Président.

Une délibération du conseil d'agglo est nécessaire pour engager les démarches et solliciter les services de l'Etat pour obtenir le « Porter à Connaissance » de l'Etat listant les attentes et enjeux repérés sur le territoire d'ARCHE Aggro.

La conférence intercommunale du logement se réunira à l'issue de l'étape « diagnostic » pour la présentation de celui-ci et d'une proposition de PPGD.

Avis du bureau sollicité pour :

- **Mettre en place la Conférence intercommunale du logement**
- **Lancer l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs**

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Avenant à la convention pour la participation à l'observatoire de l'Habitat 2607 de l'ADIL

L'Observatoire de l'habitat en Drôme-Ardèche permet de missionner l'Adil 26 sur des travaux liés à l'habitat et au logement en lien avec les thématiques inscrites dans le PLH. Le financement de cet observatoire est assuré par les Départements de la Drôme et de l'Ardèche et par les EPCI adhérents.

En mai 2019, ARCHE Agglo a signé une convention de participation reconductible chaque année par voie d'avenant. En octobre 2020, un premier avenant a été signé pour reconduire le partenariat, faire la liste des sujets à traiter et actualiser la participation financière de l'agglo.

Pour 2021, sur ce même principe, un nouvel avenant est proposé à cette convention avec pour objet :

- ✓ de reconduire le partenariat pour l'année 2021
- ✓ d'actualiser le montant de la participation d'ARCHE agglo sur la base des modalités prévues dans la convention (croissance démographique et évolution de l'indice des prix à la consommation). Ceci conduit à une réévaluation de la participation financière d'ARCHE Agglo à 6 116 euros, soit une augmentation de 0.8% par rapport à 2020.
- ✓ de préciser les travaux spécifiques prévus pour l'année 2021 à savoir :
 - Elaboration d'une note de suivi du PLH 2019-2020 avec une attention particulière sur les points suivants :
 - o La vacance des logements
 - o La construction de logements sociaux
 - o Eléments de bilan demandés par la DDT au titre de l'article L 302.3
 - La participation d'ARCHE agglo à l'observatoire des loyers
 - Accompagnement dans le cadre de la réforme de la demande et des attributions notamment sur le projet de CIL et de la cotation.
 - Diagnostic sur le logement séniors (les besoins du territoire)

Par ailleurs, avec ce partenariat, ARCHE Agglo bénéficie des déclinaisons locales des travaux menés par l'Observatoire sur une plus grande échelle et autorise ARCHE agglo à participer au comité de pilotage annuel.

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Règlement Aire d'Accueil des Gens du Voyage

L'aire d'accueil des gens du voyage doit être réceptionnée le 20 avril prochain. Aussi l'aire pourra être ouverte à compter du 1^{er} mai prochain, sauf réserve importante non levée à la réception des travaux.

Le gestionnaire en charge de l'accueil et de l'entretien de l'aire a été choisi : L'Hacienda, dont le siège se situe à Rilleux-la-Pape. La société gère plusieurs aires en Isère, notamment à St Maurice l'Exil et Chanas. Un règlement intérieur doit être prévu et le gestionnaire sera en charge de son application.

Le règlement intérieur encadre les règles générales d'occupation de l'aire et de responsabilité des occupants et prévoit les points suivants :

- ✓ les conditions d'entrée : accueil 7j/7
- ✓ les ouvertures de l'accueil : 6j/7 3 H / jour pour les ouvertures de comptes avec une astreinte téléphonique 7j/7.
- ✓ les conditions d'admission : être à jour de dettes antérieures,
- ✓ la durée du séjour maximum et les dérogations possibles : 3 mois sauf dérogations pour scolarisation, hospitalisation, ou motif professionnel qui permet une prolongation de 7 mois et peut porter la durée maximale du séjour à 10 mois.
- ✓ les possibilités de fermeture de l'aire : pour travaux ou incident majeur sur l'aire ;
- ✓ le type de véhicules admis et leur nombre par emplacement : véhicules conformes à la réglementation (2 véhicules, 2 caravanes doubles essieux et 2 remorques)
- ✓ les conditions financières :
 - le versement d'un dépôt de garantie de 90 €
 - une avance de fluides de 30 € ;

- le coût d'occupation journalière des emplacements : 3euros/jour
- le tarif de consommation d'électricité : 0.15€/kwh
- le tarif de consommation d'eau : 3€/m3

Le règlement prévoit un paragraphe spécifique sur la proximité des parcelles agricoles voisines et les contraintes liées à leur exploitation que le résident est réputé accepter en signant le règlement intérieur. Le projet de règlement sera soumis à la commission du 6 avril prochain.

En complément de l'approbation du règlement intérieur par le conseil d'agglomération, il conviendra de prévoir la création de la régie et la nomination du régisseur et des mandataires (qui seront des agents d'accueil de l'Hacienda) par une décision du président.

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Aide à la pierre : subvention aux bailleurs sociaux

Projet de 3 logements à Pont d'Isère par Habitat Dauphinois

Vu la délibération n°2019-032 du 6 Février 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat et notamment l'action n°2,

Vu la délibération n°2020-653 du 17 décembre 2020, approuvant la reconduction du règlement d'aide aux bailleurs sociaux,

Considérant le courrier de sollicitation reçu le 28 Septembre 2020,

L'action 2 du PLH vise à soutenir financièrement le développement du parc locatif social. Un règlement d'aide aux bailleurs a été validé en Conseil d'Agglomération le 19 décembre 2018 et modifié le 16 décembre 2020 . Celui-ci prévoit des aides financières attribuées selon la nature du projet le type de financement du logement pour inciter les bailleurs sociaux à produire sur le territoire de ARCHE Agglo.

Habitat Dauphinois sollicite ARCHE Agglo pour une subvention de 4 500€, pour un projet de construction de logements sociaux à Pont de l'Isère. Il s'agit d'un projet de 3 logements individuels dans un lotissement. Le projet a été agréé par l'Etat le 24 Septembre 2020 pour 1 PLAI et 2 PLUS. Le détail des aides

Construction Neuve	
PLUS	2x 1000€
PLAI	1x2000€
	+ bonification 500€ (pôle péri-urbain)
	4 500€

Le coût de l'opération s'élève à 520 882.00€ dont :

- ✓ 2.8% du cout de l'opération financé par des subventions Etat/département/Arche Agglo
- ✓ 83% d'emprunt et le reste avec apports de fonds propres.

Au regard du projet et du règlement d'aide validé par ARCHE Agglo et après avis de la commission habitat réunie le 6 avril, il est proposé d'accorder une aide de 4 500€ concernant la construction neuve de logements sociaux.

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Projet de territoire – Lancement de la consultation AMO

Lors du conseil d'agglomération de septembre dernier, une méthodologie pour l'engagement d'un projet de territoire avait été présenté.

Le travail de sensibilisation sur le projet de territoire a pu être engagé malgré les difficultés liées à la crise sanitaire qui a retardé les rencontres initialement programmées à l'automne 2020. Afin de répondre à la **commande politique**, les démarches suivantes avaient été définies :

- ✓ rencontres individuelles avec les VP et leur équipe,
- ✓ séminaire de travail rassemblant l'exécutif et les cadres d'ARCHE Agglo
- ✓ rencontre des conseils municipaux pour présenter ARCHE Agglo
- ✓ organisation d'un séminaire de travail avec l'ensemble des élus du territoire

Les Rencontres individuelles avec le président et chaque Vice-Président et Conseiller Délégué accompagné de son (ses) cadre(s) référent(s) - septembre 2020 : Ces rencontres ont permis de faire une revue d'inventaire des dossiers en cours et de leurs enjeux. Cet échange a permis de partager avec chacun des membres de l'exécutif une première orientation politique.

3 séminaires de travail se sont ensuite tenus afin de permettre de définir les grands principes méthodologiques de la démarche. L'objectif de ce travail était double :

- ✓ aboutir à un consensus sur le terme de « projet de territoire ». Il est primordial que l'exécutif s'accorde sur ses attentes en la matière,
- ✓ valider une méthode de travail qui permette d'aller vers ce projet de territoire à l'horizon de juin 2021.

Accompagné par un binôme de consultant Stratagéo (Guillaume le BOEDEC) et Transverse Conseil (Emmanuel RENARD). Ces temps de formation-animation ont permis de :

- ✓ partager enjeux, pièges et méthodologie liés à l'engagement d'un projet de territoire
- ✓ définir un référentiel commun
- ✓ arrêter une méthode de travail

Conseils et élus municipaux

Le travail de partage avec les conseils municipaux a débuté en mars et se poursuit aujourd'hui. Près de 25 rencontres se sont aujourd'hui tenues (individuellement ou par regroupement). Le Président, accompagné de membres de l'exécutif, est allé à la rencontre des conseils afin de présenter la méthode de travail établi lors du séminaire « exécutif » et d'échanger avec les élus pour recueillir leurs attentes dans cette démarche.

Il convient qu'aujourd'hui le bureau communautaire puisse se positionner sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage à recruter pour réaliser le projet de territoire en validant définitivement les objectifs, les principes méthodologiques attendues, et les missions à réaliser.

Les objectifs :

Le projet de territoire doit permettre des choix, des priorisations à partir d'une vision politique partagée et de la prise en compte, impérative, des moyens humains, techniques et financier d'agir de l'agglomération.

- ✓ **Les principes méthodologiques retenus :**
- ✓ Une place particulière dans la démarche pour les élus communaux et communautaires
- ✓ Une ambition participative affirmée à toutes les phases avec :

- Une concertation avec les habitants et forces vives du territoire avec une attention particulière à la mobilisation de la jeunesse et du conseil de développement
- L'appel à des experts pour éclairer les débats sur les thématiques et enjeux clefs
- ✓ La prise en compte de l'acquis communautaire et des politiques contractuelles de l'agglomération : CRTE, PCAET, CTG...
- ✓ La mise en place d'un observatoire dynamique du territoire avec quelques indicateurs clefs
- ✓ La coopération avec les services de l'agglomération et les communes
- ✓ Une décision qui appartient aux élus

Les missions attendues portent sur une démarche projet avec :

Une première phase de diagnostic à 360° avec l'identification d'indicateurs de suivi qui préfigure la mise en place d'un observatoire du territoire. Il s'appuiera sur :

- ✓ des données sociodémographiques clefs du territoire ;
- ✓ l'acquis communautaire et les données existantes du territoire ;
- ✓ une consultation et concertation des publics pour bénéficier d'une expertise d'usage ;
- ✓ la définition d'indicateurs clefs (quantitatif et qualitatif) ;
- ✓ les enseignements de la crise sanitaire actuelle

Une seconde phase de **définition de la stratégie** qui portera sur :

- ✓ L'identification des enjeux clefs et prégnants ;
- ✓ La définition de scénarii prospectifs à 10 et 20 ans
- ✓ L'identification d'axes stratégiques avec un positionnement et des marqueurs forts de l'action de l'agglomération qui constitue une charte de territoire comme acte fondateur pour le territoire

Une troisième phase dédiée à la **réalisation d'un plan d'actions pluriannuel** en investissement et en fonctionnement

- ✓ Définition d'un plan d'actions avec une priorisation des actions existantes à conserver, à re-questionner, à stopper, adapter et une identification des actions nouvelles à engager
- ✓ L'actualisation du PPI au regard du projet de territoire intégrant le fonctionnement
- ✓ Priorisation des actions à réaliser jusqu'en 2026 répondant à **la capacité d'agir du territoire**.

Une mission transverse tout au long des 3 phases qui permettra **d'identifier les moyens humains, financiers, organisationnels, de communication et de gouvernance** :

- ✓ Définition d'une stratégie financière et fiscale partagée avec les communes
- ✓ Identification de la gouvernance et nature des partenariats clefs à mobiliser
- ✓ Projet d'organisation pour la mise en œuvre du projet de territoire
- ✓ Les outils de communication et modalités d'association (information, consultation, concertation et partage) à déployer lors de chacune des phases de l'élaboration et lors de la mise en œuvre du projet.

Procédure de passation : la consultation sera passée par selon une procédure adaptée

Type de contrat : marché de prestations intellectuelles

Les compétences attendues : ingénierie et développement territorial ; Finances et fiscalité publiques ; Communication tout particulièrement en matière d'animation et de concertation.

Les financements mobilisables : La Banque des Territoires

Durée du contrat : Le marché sera conclu pour une durée maximum de 18 mois

Estimation globale du montant du marché : 60 à 80 000 € HT/an

Critère d'attribution : prix 40 points / Technique 60 points

Calendrier procédure et notification prévisionnelle

- ✓ Publicité : mi-avril 2021
- ✓ Négociation : 2nde quinzaine de mai 2021
- ✓ Information Conseil agglomération : juin 2021
- ✓ Notification : Juin 2021

Projet de territoire – cahier des charges AMO

Une première phase de diagnostic à 360° avec l'identification d'indicateurs de suivi qui préfigure la mise en place d'un observatoire du territoire. Il s'appuiera sur :

- ✓ des données sociodémographiques clefs du territoire ;
- ✓ l'acquis communautaire et les données existantes du territoire ;
- ✓ une consultation et concertation des publics pour bénéficier d'une expertise d'usage ;
- ✓ la définition d'indicateurs clefs (quantitatif et qualitatif) ;
- ✓ les enseignements de la crise sanitaire actuelle

Une seconde phase de définition de la stratégie qui portera sur :

- ✓ L'identification des enjeux clefs et prégnants ;
- ✓ La définition de scénarii prospectifs à 10 et 20 ans
- ✓ L'identification d'axes stratégiques avec un positionnement et des marqueurs forts de l'action de l'agglomération qui constitue une charte de territoire comme acte fondateur pour le territoire

Une troisième phase dédiée à la réalisation d'un plan d'actions pluriannuel en investissement et en fonctionnement :

- ✓ Définition d'un plan d'actions avec une priorisation des actions existantes à conserver, à re-questionner, à stopper, adapter et une Identification des actions nouvelles à engager
- ✓ L'actualisation du PPI au regard du projet de territoire intégrant le fonctionnement
- ✓ Priorisation des actions à réaliser jusqu'en 2026 répondant **à la capacité d'agir du territoire.**



Bureau du 8 avril 2021

Une mission transverse tout au long des 3 phases qui permettra **d'identifier les moyens humains, financiers, organisationnels, de communication et de gouvernance** :

- ✓ Définition d'une stratégie financière et fiscale partagée avec les communes
- ✓ Identification de la gouvernance et nature des partenariats clefs à mobiliser
- ✓ Projet d'organisation pour la mise en œuvre du projet de territoire
- ✓ Les outils de communication et modalités d'association (information, consultation, concertation et partage) à déployer lors de chacune des phases de l'élaboration et lors de la mise en œuvre du projet.

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Lors du Conseil d'agglomération du 14 avril, il est proposé de modifier le tableau des effectif d'ARCHE Agglo.

Ces modifications portent sur deux points :

- ✓ Ajustements pour une mise en cohérence du grade avec la fonction
- ✓ Création de postes permanents (conformément à la présentation du ROB)

Ajustements pour une mise en cohérence du grade avec la fonction

Suppression d'un poste d'Educatrice de jeunes enfants & création d'un poste d'Attaché territorial.

L'agent (titulaire) concerné par cette modification est depuis 2 ans en charge de l'hygiène et de la sécurité au sein de ARCHE Agglo. La filière administrative parait être plus adaptée à l'exercice de ses fonctions.

Suppression d'un poste d'Adjoint administratif & création d'un poste d'Attaché territorial.

Un poste de gestionnaire tourisme avec des missions purement administratives avait été créé en catégorie C au tableau des effectifs. Ce poste a évolué vers de mission de conduite de projet visant au développement touristique de notre territoire.

Création de postes permanents (conformément à la présentation du ROB)

Création d'un poste d'Assistant Enseignement Artistique ppal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 2h pas semaine. Ce poste est créé dans le cadre de la mise en place de cours de Musique Assistée par Ordinateur à l'Ecole de Musique(MAO) de St Donat Sur Herbasse.

Création d'un poste de Technicien territorial. Ce poste est créé dans le cadre du développement du service Systèmes d'information d'ARCHE Agglo.

L'évolution du tableau des effectifs, suite aux modifications sera comme suit :

Nombre d'Agents ARCHE Agglo avant modification du tableau des effectifs – Postes permanents		Nombre d'Agents ARCHE Agglo après modification du tableau des effectifs - Postes permanents	
EN UNITES	EN ETP	EN UNITES	EN ETP
242	222.37	244	223.5

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Négociation d'un contrat groupe d'assurance risques statutaires par le Centre de Gestion de l'Ardèche

Depuis le 1^{er} janvier 2018 ARCHE Agglo adhère au contrat groupe d'assurance risques statutaires souscrit par le CDG07. Ce contrat arrive à échéance au 1^{er} janvier 2022.

Le Centre de Gestion 07 demande à ARCHE Agglo de délibérer avant fin avril 2021 afin de pouvoir se réserver la possibilité d'adhérer à ce contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette délibération n'implique pas un engagement ferme de la part d'ARCHE Agglo.

Il est ainsi proposé en parallèle, de faire une analyse du marché d'assurances risques statutaires pour ensuite décider le maintien ou non de l'engagement avec le CDG 07 ou d'engager une consultation individuellement.

Avis favorable du bureau – Non soumis au Conseil d'Agglomération (décision)

Développement local, transport, infrastructure numérique – Rapporteur Xavier ANGELI

Modification du règlement des transports scolaires

ARCHE Agglo s'adapte à la nouvelle carte scolaire de la DSDEN qui affecte à la rentrée 2021, pour les collégiens de 6^{ème} de Chanos-Curson et Mercuriol-Veaunes, le collège de l'Herbasse à Saint-Donat-sur-l'Herbasse en remplacement du collège Marie Curie de Tournon-sur-Rhône. L'annexe 1 du règlement est ainsi modifié :

Commune de résidence	Affectation Collèges 2020-2021			Affectation Collèges 2021-2022	
	Collège Public	Collège Privé		Collège Public	Collège Privé
Chanos-Curson	Marie-Curie (Tournon/Rhône)	Tournon/Rhône	→	6ème : Saint-Donat/Herbasse 5ème-4ème-3ème : Marie-Curie (Tournon/Rhône)	Tournon/Rhône
Mercuriol-Veaunes	Marie-Curie (Tournon/Rhône)	Tournon/Rhône	→	6ème : Saint-Donat/Herbasse 5ème-4ème-3ème : Marie-Curie (Tournon/Rhône)	Tournon/Rhône

En complément, il est proposé d'apporter des précisions dans le règlement sur les abonnements commerciaux :

- ✓ l'article 2 précise « ARCHE Agglo prend en charge depuis le point de ramassage le plus proche du domicile et jusqu'à l'établissement d'inscription (...) à l'intérieur de ARCHE Agglo. Dans le cas contraire, l'élève doit s'adresser à la Région si dépendant de sa compétence, ou acquérir un abonnement commercial auprès d'ARCHE Agglo. »

- ✓ L'annexe 3 « tarification » : il est proposé de créer un tarif dégressif valable après le 31 décembre pour les non ayants droit, car accessibles jusqu'alors qu'aux ayant droits. Ainsi, les non ayants droit se verraient facturer l'abonnement 70 € pour les moins de 16 ans (90 € plein tarif) et 105 € pour les plus de 16 ans (135 € plein tarif)
- ✓ Enfin, il est proposé de permettre la vente à bord de la ligne 11 des carnets de 10 tickets. L'annexe 3 peut être modifiée ainsi : « Le carnet de 10 tickets est fixé à 5.00 €, valable uniquement sur les lignes acceptant les titres commerciaux LE BUS ARCHE Agglo ».

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Avenants 3 et 4 à la convention OURA avec la Région AURA

(avenants transmis avec le déroulant)

ARCHE Agglo est membre de la Communauté Oura de la Région AURA depuis 2018, dont l'objectif est de créer un titre de transport intermodal unifié sur le territoire régional :

- ✓ Développer une offre multimodale grâce à un support standardisé compatible entre le réseau régional et les réseaux urbains, pouvant mettre en œuvre un tarif combiné
- ✓ Un outil de pilotage du réseau grâce aux données de vente et d'usage du réseau
- ✓ Le développement de services aux voyageurs (Calculateur d'itinéraires Oura, ...)

La Région souhaite réaliser 2 avenants à la convention-cadre la liant avec ses 41 partenaires, à présenter au conseil d'agglomération d'ARCHE Agglo du 14 avril :

- ✓ L'avenant 3 a pour objet de modifier le groupement de commande (inclure de nouvelles fournitures et prestations billettiques)
- ✓ L'avenant 4 modifiant le périmètre de la communauté Oura en actant l'intégration de 5 nouveaux partenaires

L'impact pour ARCHE Agglo serait une légère baisse de sa contribution financière, les coûts annuels seraient répartis avec 5 nouveaux membres.

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Comité des partenaires

Le comité des partenaires est une **nouvelle instance** créée par la loi d'orientation des mobilités (LOM). Elle doit être obligatoirement créée par chaque autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Ce comité **associe, a minima, des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.**

Le comité des partenaires est à consulter avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité :

- ✓ politique tarifaire / qualité des services
- ✓ avant toute instauration ou évolution du taux du versement mobilité
- ✓ avant l'adoption du document de planification.

Le Comité des partenaires **émet un avis simple mais obligatoire** sur les sujets susmentionnés.

Une information a été faite lors de la commission transport du 31 mars 2021. Le vice-président souhaiterait avoir l'avis du bureau avant d'avancer sur ces travaux avec la commission.

Il souhaite que le comité des partenaires s'appuie sur une 20aine de membres sélectionnés selon les principes suivants :

- ✓ **le collège des représentants du territoire** : 2 à 4 représentants sur les 3 bassins de vie: Plateau ardéchois, vallée du Rhône, l'Herbasse
- ✓ **pour les représentants des entreprises** : ARCADE, 1 ou 2 représentant d'UC, voire 1 représentants du MEDEF et de la CGMPE + quelques grands comptes du territoire porteur d'actions fortes en matière de mobilité (Valrhona, Trigano, voire autre...)

- ✓ **pour les représentants des usagers** : les associations actives sur le territoire comme la passerelle Mobilité, et des instances représentatives des usagers telle que l'association de défense des consommateurs et des usagers soit la CLCV (Consommation Locale et Cadre de Vie), ...

Le Calendrier proposé :

- ✓ la liste définitive des membres sera soumise à l'avis de la commission transport du 29 avril
- ✓ délibération de création au conseil communautaire du mois de mai

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération en mai

Rivières – Rapporteur Jean-Paul VALLES

Projet de gestion des inondations de la Veune et du Merdarioux – Autorisation de défrichement

Pour réaliser les travaux de protection des personnes et biens sur les bassins versants de la Veune et du Merdarioux, le défrichement de parcelles publiques et privées sont nécessaires. Le défrichement représente une surface de 11 200 m² environ.

Ces parcelles sont les suivantes :

COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	STATUT
Mercuriol-Veaunes	ZD	45	Arche Agglo
Mercuriol-Veaunes	ZD	24	Communale
Mercuriol-Veaunes	ZC	29	Communale
Mercuriol-Veaunes	ZC	62	Privé
Chanos-Curson	AD	17	Privé
Chanos-Curson	AD	18	Privé
Chanos-Curson	AD	19	Privé
Chanos-Curson	AD	20	Privé
Chanos-Curson	ZB	1	Privé
Chanos-Curson	ZB	38	Arche Agglo
Chanos-Curson	ZB	267	Privé
Chanos-Curson	AC	300	Arche Agglo
Chanos-Curson	ZC	26	Arche Agglo
Chanos-Curson	ZC	130	Privé
Chanos-Curson	ZC	131	Privé
Chanos-Curson	ZC	223	Arche Agglo
Chanos-Curson	ZC	219	Arche Agglo
Chanos-Curson	ZC	221	Arche Agglo

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles mentionnées précédemment auprès des services de la DDT de la Drôme.

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Stratégie Alimentaire Territoriale, candidature à l'appel à projet Programme National pour l'Alimentation (PNA) avec la CC Rhône-Crussol – Information complémentaire

Le bureau du 18 février a donné son accord pour engager Arche Agglo dans une démarche de Plan alimentaire Territorial commune avec la CC Rhône Crussol.

Les éléments de contexte restent inchangés.

Deux éléments complémentaires nécessitent une information :

La nécessité de candidater au Volet B, axe 2.2 du PNA afin d'assurer une aide financière sur l'animation du PAT.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le volet B de la mesure 13 du plan de relance est mis en œuvre par l'Etat, en liaison avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes au travers d'un appel à candidatures, visant à soutenir les investissements et les opérations exemplaires réalisées dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Une enveloppe de 6,970 millions du plan de relance est ainsi allouée à la région Auvergne-Rhône-Alpes pour mettre en œuvre cet appel à candidatures. La Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un financement complémentaire aux crédits du Plan de relance. Elle pourra ainsi financer certains investissements et opérations. En particulier, 600 000 € sont dédiés à l'émergence et l'animation des PAT (axe 2.2).

L'axe 2.2 vise à accompagner les investissements immatériels et dépenses d'animation permettant d'approfondir le diagnostic alimentaire territorial, d'amplifier la portée du PAT, de favoriser la concertation et la gouvernance au sein du projet alimentaire territorial, y compris sur le thème de la coopération avec les territoires voisins. L'animation permettant l'émergence de nouveaux PAT, si et seulement si ceux-ci n'ont pu bénéficier d'une aide dans le cadre de l'appel à projets national PNA, malgré leur qualité reconnue par le jury régional PAT (reconnaissance de niveau 1 acquise) ;

Le Budget Prévisionnel sur la période 2021 – 2023 (cf. détail disponible sur votre tablette)

Dépenses externalisées : 119 000 € TTC

Frais salariaux supportés par le demandeur : 61 035 € (poste de Anne Dupont sur le PAT)

Total des dépenses = 180 035 €

Recettes prévisionnelles via AAP (Etat DRAAF) : 70% des dépenses éligibles avec plafond à **100 K€ pour les 3 ans**

Autofinancement = 80 035 € à répartir selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants (AA : 57 427 hab. ; CCRC : 33 900 hab.) soit :

ARCHE Agglo : 60 % = 57 201 € sur la période 2021 – 2023 ; 19 067 € / an

CCRC : 40% = 22 834 € sur la période 2021 – 2023 ; 7 611.33 € / an

NB : Ce montant intègre les frais liés à :

- ✓ Accompagnement des cantines scolaires des communes volontaires en 2021 et 2022
- ✓ Actions de sensibilisations scolaires + ALSH en 2021 et 2022

Ces actions bénéficient aujourd'hui de subventions LEADER (Europe) mais ne seraient plus financées à partir de 2022.

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021

Appel à projet Marathon de la biodiversité.

Le « Marathon de la biodiversité » est une opération d'envergure qui vise à restaurer ou à créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares.

Cette dynamique est portée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse qui propose aux collectivités de répondre à un Appel à projet permettant d'obtenir jusqu'à 70% de subvention sur les aménagements réalisés mais aussi sur le temps-Agent mobilisé pour mettre en œuvre le marathon. La date butoir pour répondre est fin avril 2021.

La plantation de haie et la création de mares a du sens sur le territoire d'ARCHE Agglo à plusieurs titres :

- ✓ Ces aménagements favorisent la continuité écologique entre les différents espaces naturels et concourent à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Cette opération sera intégrée dans le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides qui sera finalisé mi-2021 au plus tard.
- ✓ La plantation de haie permet une meilleure infiltration des eaux de ruissellement dans le sous-sol et favorise la recharge des nappes phréatiques (lien avec le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence)
- ✓ Les membres de la commission Environnement sont favorables à ce projet qui permettra aux communes d'y participer en proposant des parcelles communales pour les aménagements.
- ✓ La collectivité possède des moyens humains adaptés avec un service Rivière composé d'un chargé de mission, d'un technicien et d'une équipe compétente pour réaliser des aménagements en régie. La Chargée de mission Agriculture pourra faire le lien avec le monde agricole.

Il s'agirait d'un engagement concret de la collectivité en faveur de la biodiversité et de la préservation des milieux aquatiques qui renforcera le partenariat existant avec l'Agence de l'Eau.

Budget Prévisionnel (Fonctionnement) :

Prénom - Nom	Poste	Rôle dans l'AAP	Temps/années	Coût/années	sur 4 ans
Anne DUPONT	Chargée de Mission "Agriculture"	Relais avec le monde agricole pour la plantation de haie notamment la Chambre d'Agriculture	2 semaines	1 700 €	6 800 €
Julien DUMONT	Responsable Service Rivière	Gestion de l'outil cartographique qui servira de base de travail commune – relais avec l'Agence de l'Eau	4 semaines	3 400 €	13 600 €
Laurent THIVOLLE	Technicien Rivière	Identification de sites pour l'implantation de haies et de marres – encadrement de l'équipe Rivière	4 semaines	3 400 €	13 600 €
Equipe Rivière (4 agents)		Plantation et entretien des haies et des marres	4 semaines	14 000 €	56 000 €
Total des dépenses en fonctionnement (charges fixes car salaires)				22 500 €	90 000 €
Recettes (Subvention de 70% par l'Agence)				15 750 €	63 000 €

Budget Prévisionnel (Investissement) :

Travaux de terrassement : estimés à 4 000 euros/marre	20 000 €	80 000 €
Achats de plans pour les haies	5 000 €	20 000 €
Paillage	2 000 €	8 000 €
Préparation du sol avant plantation	3 000 €	12 000 €
Total des dépenses en investissement	30 000 €	120 000 €
Recettes (Subvention de 70% par l'Agence)	21 000 €	84 000 €
Autofinancement (30% du Total)	9 000 €	36 000 €

La commission Environnement s'est réunie le 30 mars 2021 et souhaite qu'Arche Agglo s'engage dans cette démarche.

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Agriculture – Rapporteur Pascal BALAY

Aide à l'installation

L'installation et la transmission des exploitations est un des 4 enjeux identifiés dans la convention tripartite signée en mai 2018 entre les deux Chambres d'Agriculture Drôme et Ardèche et ARCHE Agglo.

ARCHE Agglo a été sollicitée fin 2017 par la profession agricole pour prendre la suite des départements pour le financement de l'accompagnement à l'installation. Un travail au sein de la commission agriculture d'ARCHE Agglo a abouti au règlement d'aide directe pour encourager les porteurs de projet en agriculture à s'installer sur le territoire.

Objectif

Favoriser l'installation par l'octroi d'aides directes sur le territoire d'ARCHE Agglo : le règlement d'aide définit les modalités et conditions d'intervention financière d'ARCHE Agglo en faveur de l'installation d'agriculteurs. Pour cela, une enveloppe de 15 000 € a été budgétée, ce qui correspond à environ 5 dossiers. Les modalités de financement sont définies comme suit :

- ✓ une aide forfaitaire de 2000 € par installation,
- ✓ avec une bonification de 500 € pour une installation en agriculture biologique,
- ✓ avec une bonification de 500 € pour une installation en zone défavorisée*.

* 19 communes de notre territoire sont concernées, à savoir :

Communes classées en zone de montagne : Arlebosc, Boucieu le Roi, Bozas, Colombier le Jeune, Colombier le Vieux, Pailhares, Plats, Saint Barthélemy le Plain, Saint Félicien, Vaudevant, Glun, Mauves, Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône.

Communes ZSCN (Zones Soumise à Contraintes Naturelles) : Cheminas, Etables, Lemps, Secheras.

La partie des territoires des communes partiellement classées en zone de montagne figure dans la carte consultable sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'adresse suivante: <http://agriculture.gouv.fr/aides-aux-exploitations-classement-en-zone-defavorisee>.

Demande d'aides à l'installation a été reçue et instruite au 26/03/2021 :

Madame ROCHE Delphine, GAEC de Ferme Bobon :

Siège social : 54 route de Terrenoir, 07 610 VION

Projet : Reprise de l'exploitation de son père lors du départ à la retraite de ce dernier.

Orientation : Transformation du lait de brebis en glaces et yaourts. La construction d'une nouvelle bergerie est envisagée. La surface productive de 38.36 ha (exclusivement destiné à la production de fourrage pour le troupeau) supportera un troupeau de 120 brebis laitière race Lacaunes.

Montant demandé : 2 500 € (bonifications AB). Plan d'entreprise validé par la Chambre d'agriculture.

Investissement (nouvelle bergerie) : 120 K €

Pour rappel, la demande d'aide financière est constituée d'un dossier comportant :

- une lettre du demandeur indiquant la nature du projet,
- une attestation de validation du Plan de Professionnalisation Personnalisé,
- une copie de l'étude économique ou plan d'entreprise,
- un R.I.B.
- l'attestation dûment remplie et établissant la liste des aides perçues au titre des règlements de minimis agricole pendant l'exercice fiscal en cours et les deux précédents. Cette attestation est composée des annexes 1 et 1bis de l'instruction technique DGPAAT/SDG/2014-246.

Enveloppe budgétaire prévue au BP 2021.

Avis favorable du bureau – Non soumis au Conseil d'Agglomération (décision)

La séance est levée à 17h45